

CAMPAGNE DE PROMOTION ET AVANTAGES DE CARRIÈRE 2026/2027

RECONNAISSANCE OU AUMÔNE ? NE LÂCHONS RIEN !

L'Instruction n° 2026-15 relative à la campagne de promotion et d'avantages de carrière 2026/2027 est tombée. Derrière les grands discours managériaux sur la vision de France Travail et « la réussite de tous », la réalité pour les agents est tout autre : une enveloppe budgétaire au rabais, des règles durcies pour les agents de droit public et une pression accrue sur les lignes managériales.

A la Cgt-FO France Travail, notre position est claire : nos qualifications, notre expérience, notre engagement et notre travail quotidien méritent de véritables augmentations pérennes, pas des miettes gérées par algorithme !

RAPPEL FONDAMENTAL : QU'EST-CE QU'UNE MESURE PROMOTIONNELLE DANS NOTRE CCN ?

Dans le cadre de la Convention Collective Nationale de Pôle Emploi, une mesure promotionnelle (qu'il s'agisse d'un avancement ou d'une revalorisation) n'est pas une simple faveur accordée au bon vouloir de la direction. C'est la reconnaissance institutionnelle et financière :

- De l'évolution professionnelle effective de l'agent,
- De l'acquisition et de la maîtrise de compétences accrues,
- De l'investissement constant des salariés au service des travailleurs privés d'emploi.

Elle doit se traduire par une augmentation salariale pérenne, et non par des primes ponctuelles ou des enveloppes artificiellement limitées.

LES POINTS NOIRS DE LA CAMPAGNE 2026/2027

AGENTS DE DROIT PRIVÉ : UN BUDGET BLOQUÉ À 0,8 % ET L'ILLUSION DES PRIMES

- **Un taux notoirement insuffisant** : Maintenir l'enveloppe à 0,8 % de la masse salariale dans un contexte d'inflation persistante et de surcharge chronique liée à la Loi Plein Emploi relève du mépris. Cela conduit inévitablement à la mise en concurrence des collègues et à la frustration.
- **Le piège des primes promotionnelles pour les managers** : Conditionner la prime d'un manager à la gestion d'un projet territorial ou national en plus de sa charge de travail habituelle démontre une volonté d'intensifier le travail à moindre coût.

Règle Cgt-FO absolue : les primes ne doivent pas être prises sur le budget du 0,8 % de la masse salariale !

Le budget des augmentations individuelles de promotion doit rester strictement sanctuarisé et ne pas servir de variable d'ajustement pour financer des dispositifs annexes.

AGENTS DE DROIT PUBLIC : UN RECU HISTORIQUE DES GARANTIES

- **Suppression des recours et des commissions paritaires** : La fin de la compétence des commissions paritaires sur le traitement des avantages de carrière constitue une régression sociale majeure. C'est la porte ouverte à l'arbitraire managérial local, sans contre-pouvoir garantissant l'égalité !
- **Des quotas sous haute tension** : L'attente de la note de cadrage fin octobre laisse toujours présager un enfermement des possibilités dans des quotas strictement contingentés, des restrictions budgétaires déguisées sur les avancements accélérés et l'accès à la carrière exceptionnelle.

NOS EXIGENCES ET REVENDICATIONS CGT-FO

- **La transparence totale et locale** : Fin de l'opacité derrière l'outil SIRHUS ! Chaque direction d'établissement doit présenter et justifier clairement ses critères d'attribution en CSE.
- **Le respect de l'enveloppe salariale** : Exigence absolue que le budget dédié aux mesures promotionnelles ne soit en aucun cas grignoté ou détourné, et que les primes ne soient pas imputées sur le budget du 0,8 % de la masse salariale.
- **Une véritable politique salariale générale** : Les enveloppes individuelles de promotion ne remplaceront jamais la nécessité d'une augmentation générale des salaires et de la revalorisation de la valeur du point d'indice.
- **La protection de tous les agents** : La Cgt-FO se tient aux côtés de chaque agent public ou privé pour contester toute iniquité manifeste et défendre ses droits.

La Cgt-FO rappelle que grâce à sa détermination et son action juridique pour le respect par la Direction du calcul de l'enveloppe de la campagne de promotion (0,8 % de la masse salariale), ce ne sont pas moins de 1 500 promos supplémentaires qui sont obtenues chaque année dans l'ensemble des établissements de France Travail, au bénéfice de collègues qui sans cela n'auraient rien eu du tout.

Une raison de plus de rejoindre la Cgt-FO !

Restons unis, solidaires et mobilisés !

